



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 63201

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la prise en charge des enfants qui sont atteints d'autisme. Lorsque l'intégration directe en milieu scolaire ordinaire n'est pas possible, il est utile d'envisager des prises en charge spécifiques. De nombreux pays ont développé une pédagogie basée sur une méthode d'origine anglo-saxonne appelée ABA (Applied Behavioral Analysis) sur lequel les parents fondent beaucoup d'espoir. Il lui demande si elle entend encourager cette méthode d'intervention.

Texte de la réponse

Les traitements d'inspiration comportementaliste pour la prise en charge de l'autisme sont peu répandus en France. Parmi ces traitements, il est le plus souvent fait référence à la méthode Lovaas ou ABA (Applied Behavioral Analysis), essentiellement développée aux États-Unis. Des études internationales se sont intéressées à cette méthode d'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints d'autisme. Cette question demeure au centre des travaux du comité de réflexion et de propositions sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED) et en particulier du groupe scientifique qui a été constitué en son sein, mis en place en avril 2007. Les experts s'accordent sur la nécessité et l'urgence de définir un socle consensuel de bonnes pratiques de prise en charge des personnes atteintes d'autisme, permettant de développer, sans attendre, toute l'offre adaptée garantissant le respect et le bien-être des personnes et de leurs familles. Dans les faits, de nombreux établissements sanitaires ou médico-sociaux adaptent l'offre de prise en charge en diversifiant la palette des interventions thérapeutiques, ces dernières relevant de différentes méthodes et approches selon les besoins des personnes souffrant de ces troubles. Ainsi, en France l'ABA est une des stratégies éducatives utilisée pour favoriser le développement des personnes autistes. Elle fait partie des approches éducatives présentées dans les modules d'initiative nationale consacrés à la scolarisation des élèves autistes. Elle figure également parmi les outils éducatifs décrits dans le guide relatif à la scolarisation des enfants autistes ou présentant des troubles envahissants du développement qui sera publié dans la collection repères du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et diffusé dans l'ensemble des académies. Cette méthode peut être mise en oeuvre dans le cadre des services qui assurent un suivi éducatif des enfants et adolescents handicapés en complément de l'enseignement qu'ils reçoivent en classe. Les enseignants qui accueillent des enfants autistes peuvent quant à eux, comme c'est le cas pour d'autres approches éducatives spécifiques, s'en inspirer dans certaines situations. En revanche, ces approches éducatives spécifiques ne peuvent constituer le fondement de la démarche pédagogique d'un enseignant, qui ne peut se réduire à l'application exclusive d'une méthode, difficilement compatible en outre avec une pratique pédagogique dans un contexte collectif, car elle privilégie les interactions duelles. Elles ne peuvent a fortiori en tant que telles constituer le seul fondement d'un projet d'école ou d'établissement scolaire public ou privé sous contrat, qui doit s'inscrire dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes et des objectifs nationaux. Par ailleurs, le plan autisme 2008-2010 permet d'ores et déjà de poursuivre et d'accentuer les actions dans l'intérêt des personnes autistes et de leurs familles, en particulier pour le diagnostic précoce, la formation des professionnels, la

recherche ainsi que pour les conditions de prise en charge et d'accompagnement des enfants autistes. Sur cette base, des préconisations en matière de formation à l'autisme et ses méthodes d'accompagnement seront formulées. En outre, il est déjà possible d'être formé sur ce sujet dans certaines universités, dont Lille 3, qui ont développé des modules ou des diplômes universitaires « Autisme ». Enfin, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux a prévu des analyses en vue de recommandations de bonnes pratiques relatives à la prise en charge des personnes autistes.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63201

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10555

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 140